

EDITO

C'est déjà la rentrée !
Et comme à chaque rentrée scolaire, la CSF nationale a mené sa traditionnelle enquête annuelle sur le coût des fournitures scolaires. Vous retrouverez les résultats en page 3 de ce 20^{ème} numéro de la CSF en Bref.

La rentrée rime également avec les nouveaux projets et les bonnes résolutions. Aussi, les jeux paralympiques de Paris 2024 qui ont lieu au moment où nous écrivons ces lignes nous rappellent à toutes et tous l'importance de mieux inclure dans nos structures l'accueil des personnes en situation de handicap. A ce titre, l'Union Départementale CSF a édité un guide à l'usage de l'ensemble des acteurs de son réseau. Il est en effet du devoir de chacun (bénévoles et salariés) de nourrir une réflexion pour mettre en place concrètement des évolutions pour l'amélioration des conditions d'accueil.

Vous retrouvez également en page 2 de ce numéro quelques photos de cet été dans nos accueils de loisirs. Joie, rire, bonheur, découvertes... ce fût un été très réussi pour toutes et tous !

Place maintenant à la rentrée.... que nous vous souhaitons positive et ensoleillée dans les têtes et dans les cœurs.

SOMMAIRE

À LA UNE - L'ÉTÉ 2024	2
QUESTION CONSO	3
INFOS DIVERSES	4



«La CSF en Bref» #20

Edité par : CSF d'Ille et Vilaine, 3 square Ludovic Trarieux 35200 RENNES
Directrice de la publication : Thérèse GENEVEE
Conception et rédaction : L'équipe bénévoles et salariés de la CSF UD 35
Création et réalisation graphique : CHAT - Jérôme Logeais, jlogeais@yahoo.fr
Crédits Photos : Atelier Déclic - senivpetro, fr.freepik.com

A LA UNE...

L'ÉTÉ 2024 DANS NOS ACCUEILS DE LOISIRS



QUESTIONS CONSO...

ENQUÊTE 2024 SUR LE COUT DE LA SCOLARITÉ

Avec Alizé OLLIVIER SLAPAR notre chargée de mission
et le secteur consommation de la CSF nationale

Posez vos questions ou sollicitez un accompagnement : alizeollivier.csfd35@gmail.com



COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024 EN BAISSÉ DE 6,8 %, MAIS TOUJOURS AUTANT DE DIFFICULTÉS

De manière générale, le coût de la rentrée scolaire reste important, et notamment au collège et au lycée : 236€ en primaire, 324€ en collège, 398€ en lycée. Cette baisse ne compense pas les hausses des années précédentes.

La CSF, à travers son enquête quantitative mais aussi son nouveau questionnaire qualitatif 2024, recense les habitudes d'achat et les stratégies des familles pour faire face à leurs difficultés.

Si les prix indiqués par les familles semblent avoir peu évolué, cela semble plus lié à leurs pratiques qu'au coût des fournitures. En effet, les familles ont fait en sorte d'acheter moins (réutilisation) ou différemment (marques distributeurs, achats en lot ou à plusieurs, multiplication des lieux d'achat, magasins discounts, suivi des promotions...).

Des inégalités territoriales toujours aussi présentes
Tous les ans, La CSF recense les choix politiques locaux en matière d'aides, de transport et de cantine scolaires.

Résultats : d'un endroit à l'autre, les familles n'ont pas accès aux mêmes services :

- **Les transports scolaires** peuvent être gratuits ou représenter un coût annuel conséquent,
- **La restauration** scolaire peut avoir un prix variable, fixé par les collectivités de manière différente (quotient familial, prix unique...) pour des menus de qualités diverses (bio, local...),
- **Les aides proposées par les collectivités**, et notamment les régions, sont disparates.

Nous saluons les initiatives locales visant à réduire le coût lié à la scolarité pour les familles, mais La CSF exige une cohérence nationale avec la gratuité de la scolarité sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

La CSF tient à rappeler que L'ARS a pour objectif de soutenir financièrement des familles dans leurs dépenses liées à la scolarité de leurs enfants, et pas seulement pour les achats de rentrée.

Il n'est donc pas choquant que l'ARS puisse être utilisée pour des dépenses visant au confort des élèves et dépassant le cadre « strict » de la rentrée. La priorité est bien de permettre d'avoir une scolarité de qualité.

La revalorisation à hauteur de 4,6 % de l'ARS est insuffisante pour combler l'inflation de 4,9 % sur l'année. Par ailleurs, l'écart de 38 € entre primaire et lycée est loin d'être le reflet de la réalité des dépenses engagées par les familles tout au long de l'année.

Coût de la scolarité VS ARS

- **L'Allocation de Rentrée Scolaire 2024** couvre en moyenne les dépenses de rentrée en école élémentaire, en collège et en lycée général.
- **L'ARS** ne couvre absolument pas les dépenses liées à la scolarité tout au long de l'année : équipement numérique, sorties et voyage scolaire, assurance scolaire, restauration, photos de classe et activités périscolaires, et participation à la coopérative ou FSE.

RENDICIONS DE LA CSF

La CSF demande :

- Un service public « Éducation Nationale » fort, piloté par l'État et doté des moyens nécessaires pour assurer une éducation de qualité pour tous.
- Une prise en charge totale des dépenses liées à la scolarité : transports, restauration, fournitures scolaires, activités périscolaires, équipements professionnels et sorties.
- La création du Revenu d'Autonomie Jeune en lieu et place des bourses sur critères sociaux pour les jeunes de plus de 18 ans.

En attendant la mise en oeuvre de ces revendications, La CSF demande :

1. Une Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) couvrant les dépenses réelles engagées par les familles tout au long de l'année :

- Relèvement de son montant pour les collégiens et lycéens
- Élargissement des plafonds de ressources
- Maintien jusqu'à la fin du lycée quel que soit l'âge du jeune
- Indexation sur l'inflation
- Versement au début de l'été

2. Une uniformisation des aides afin d'établir l'égalité territoriale, en Métropole et en Outre-Mer :

- Revalorisation des bourses et élargissement des plafonds de ressources (prise en compte du revenu fiscal de référence au lieu du revenu brut global)
- Non suspension totale ou partielle des aides en cas de redoublement ou d'absences répétées et injustifiées, d'autant quand cette décision revient au chef d'établissement, ce qui crée une inégalité de traitement entre les familles
- Ouverture de places et réhabilitations des résidences étudiantes CROUS à des niveaux de loyer acceptables et encadrement des loyers du privé en fonction des ressources des familles et non du prix du marché de l'immobilier



INFOS DIVERSES...

RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT QUALIOPi



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée par AFNOR Certification au titre de la catégorie d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION

Le lundi 10 juin 2024, l'Union Départementale a passé un audit pour le renouvellement pour trois ans de la certification Qualiopi. Cette intense journée a été l'occasion pour l'auditeur de l'AFNOR (organisme certificateur) de passer en revue l'ensemble des critères de la certification Qualiopi.

Pourquoi cette certification ?

Au 1^{er} janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés.

Sans cette certification, les formations suivies par les salariés du réseau ne seraient pas remboursées par les fonds de formation. Cela représente donc à la fois un cout important évité dans les budgets des associations et une opportunité offerte à notre réseau pour développer les compétences de leurs salariés et la qualité d'accueil.

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES FORMATIONS : INSCRIVEZ-VOUS !

Sam. 23 novembre
9h-13h | 14h-18h

Accueil de Loisirs
CSF OSSÉ
Châteaugiron

18 rue de la mairie
35410 OSSE
CHATEAUGIRON

Choisissez votre formation :
Développer vos compétences

Diversifier ses techniques d'animation :

- Animation Nature et Environnement : Arts et Nature, Préparation d'un potager
- Les rythmes de vie en ALSH : Animer les temps calmes et les temps de repos
- Animation Culturelle : Création d'une bande-dessinée
- Création de spectacles : Théâtre et danse

et inscription
(avant le 15 octobre 2024)
Marjorie BLANQUAERT
Référente Qualiopi
marjorie.blanquaert@csf-ud35.org
02 23 30 12 12

MOTRICITÉ LIBRE ATELIER PARENT(S)-ENFANT(S)

ATELIER PARENTALITÉ

A L'espace de Vie Sociale
Entraide Familiales

Le samedi 28
septembre
de 10h00 à
11h30

Motricité libre
Atelier parent(s) - enfant(s)

Animé par Isabelle Baldomero, éducatrice jeunes enfants, formée à l'institut PIKLER

Renseignements et inscriptions :
06 23 62 14 83

UN LIVRET PRATIQUE SUR L'ACCUEIL DU HANDICAP

La CSF d'Ille et Vilaine
Accueillir et accompagner le handicap
www.csf-ud35.org

Livret d'informations
à destination du réseau CSF

Nous contacter :

La CSF d'Ille et Vilaine
3, square Ludovic Trarieux
35200 RENNES
Tel : 02 23 30 12 12
Fax : 02 23 30 12 13
coordination@csf-ud35.org
Numéro de déclaration : 53350714

Édité en 2024

Disponible sur cette page :

<https://csf-ud35.org/nos-services/la-qualite-educative-des-accueils-collectifs>

